



Dossier de candidature – expositions été 2022

Le présent dossier permet de candidater afin d'exposer dans les Maisons de Site du Grand Site de France Puy Mary – Volcan du Cantal durant l'été 2022.

Deux Maisons de Site disposent de salles d'exposition temporaires, celles du Claux (60 m²) et celle du Falgoux (35 m²).

Le Syndicat Mixte du Puy Mary propose chaque été à des artistes d'exposer dans ses locaux. L'exposition peut avoir lieu dans l'une des deux ou les deux Maisons de Site et pour un ou deux mois.

L'installation et le retrait seront à la charge de l'exposant qui devra effectuer ces opérations selon un calendrier imposé par le Syndicat Mixte ; en cas d'exposition durant les deux mois et sur les deux Maisons de Site le transfert entre les deux Maisons de Site sera effectué et à la charge de l'exposant.

Le présent dossier permet de candidater pour l'été 2022. Les dossiers doivent être déposés par mail (juliencouty@puymary.fr) avant le 31 janvier 2022, il sera accompagné d'un minimum de 5 reproductions numériques des œuvres exposées. Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté. Un jury sélectionnera ensuite les dossiers en fonction des propositions reçues.

Coordonnées

Nom et Prénom :

Nom d'artiste :

Discipline :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Site internet :

SIRET :

N° MDA – AGESEA – URSSAF :

Syndicat Mixte du Puy Mary
Le Bourg – 15590 Mandailles-Saint-Julien

04.71.47.04.14



puymary.fr



Syndicat Mixte du Puy Mary





Exposition

Disponibilité :

1^{er} au 29 juillet 2022

29 juillet au 28 août 2022

1^{er} juillet au 28 août 2022

Préférence de lieux :

Le Claux

Le Falgoux

Pas de préférence

Description de l'exposition proposée :

Nombre de pièces exposées :

Les œuvres exposées seront-elles accompagnées d'explications ?

04.71.47.04.14



puymary.fr



Syndicat Mixte du Puy Mary

